

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 14 NOVEMBRE 2023

DELIBERATION 2023 150

Objet : Cession d'une parcelle cadastrée n°D1079 pour partie sise 9005 rue de Godewaersvelde à STEENVOORDE (59114) au profit de Monsieur et Madame JACQUEMART sis 10 rue Saint-Exupéry Godewaersvelde à STEENVOORDE (59114).

Séance du quatorze novembre deux mille vingt trois à dix-huit heures trente.

Présents (63) :

Brigitte GALLI - Arnaud DEVILLEZ - Christophe LEGROIS - Marjorie VANDENBERGHE - Nathalie BAUCHART - Serge LACONTE - Régis DUQUENOY - Luc VAN INGHELANDT - Bernadette POPELIER - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Valentin BELLEVAL - Philippe DUHAMEL - Florence BRISBART - Bernard DENTENER - Audrey SCHERRIER - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Didier TIBERGHEN - Catherine DEPELCHIN - Pascal DECOOPMAN - Jean-Luc CAPPART - Samuel BEVER - Jean-Michel PLAETEVOET - Yves DELFOLIE - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Roger LEMAIRE - Pascal CODRON - Rebecca ELSSENS - Franck MEURILLON - Thierry DEHONDT - Stephane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Dominique VAESKEN - Michel BODDAERT (Suppléant) - Eddie DEFEVERE - Carole DELAIRE - Jean-Pierre BATAILLE - Anne DECOOL - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Dorothee DEBRUYNE - Mark MAZIERES - Virginie DELESTRE - Pierre-Louis RUYANT - Eric SMAL - Laurence BARROIS - Emidia KOCH - Christian BELYNCK

Procurations (13) :

Francis AMPEN à Emidia KOCH – Antony GAUTIER à Christophe LEGROIS – Gaëlle LEFEVRE à Brigitte GALLI – Gilles DEVIENNE à Arnaud DEVILLEZ – Sophie SPATOLA à Marjorie VANDENBERGHE – Pierre GRANDGENEVRE à Luc EVERAERE – Marc DENEUCHE à Nathalie BAUCHART – Maxime DEPLANCKE à César STORET – Jacques NUNS à Serge OLIVIER – Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Audrey SCHERRIER – Sophie ANDRE à Florence BRISBART – Joël VERMEULEN à Thierry DEHONDT – Elizabeth GRESSIER à Didier TIBERGHEN

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 76

Secrétaire de séance : Marjorie VANDENBERGHE

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président



Valentin BELLEVAL

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 14 NOVEMBRE 2023

DELIBERATION 2023_150

Objet : Cession d'une parcelle cadastrée n°D1079 pour partie sise 9005 rue de Godewaersvelde à STEENVOORDE (59114) au profit de Monsieur et Madame JACQUEMART sis 10 rue Saint-Exupéry Godewaersvelde à STEENVOORDE (59114).

Vu la délibération du conseil communautaire 2019/085 du 8 juillet 2019, la Communauté de Communes de Flandre Intérieure a décidé d'acquérir, dans le cadre des mesures compensatoires à l'aménagement du Parc d'Activités Économiques du Pays des Géants, un ensemble immobilier sis 9005 rue de Godewaersvelde à Steenvoorde (59114) cadastré D1079, YC70 et YC61 au prix de CINQ CENT SOIXANTE CING MILLE EUROS (565 000 euros).

Considérant que la vente a été réitérée, auprès des indivisaires, par acte authentique le 10 mars 2020 ;

Considérant que, par courrier du 28 janvier 2022, Monsieur et Madame JACQUEMART propriétaires riverains, ont sollicité la CCFI pour l'acquisition d'une partie réduite de la parcelle D1079 en vue d'étendre leur terrain d'agrément sis 10 rue Saint-Exupéry à Steenvoorde,

La cession d'une emprise réduite de la parcelle D1079 n'ayant pas d'incidence sur le reste de l'ensemble immobilier, la CCFI propose de céder ce terrain d'une superficie d'environ 28 m² à Monsieur et Madame JACQUEMART pour un montant de 1 800 € comprenant :

- le prix de cession de 330 € selon l'avis des domaines du 3 mars 2023,
- les frais de géomètre de 1 470 € pour le détachement de la parcelle.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5214-1 ;

Vu le Code de l'urbanisme ;

Il vous est proposé :

- d'autoriser la cession en l'état, d'une emprise de 28 m² environ détachée de la parcelle cadastrée D1079 sise à Steenvoorde, 9005 rue de Godewaersvelde, au profit de Monsieur et Madame Jacquemard,
- de fixer le prix de vente à 1 800 € (mille huit cent euros), frais de géomètre inclus,
- les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'acte de vente et tout document relatif à la cession,

Vote :

Pour : 76
Contre : 0
Abstention : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Envoyé en préfecture le 27/11/2023

Reçu en préfecture le 27/11/2023

Publié le

ID : 059-200040947-20231114-DEL2023_150-DE



Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 14 novembre 2023,
Pour extrait certifié conforme,

La Secrétaire de séance


Marjorie VANDENBERGHE



Le Président,


Valentin BELLEVAL

